

L'instituteur laïque de l'Aisne

Édito

L'Assemblée Générale :
échanger et développer le syndicat

Le **SNUDI-FO** est en progression constante, dans notre département comme au plan national, depuis plusieurs années.

Le **SNUDI-FO 02**, devenu le deuxième syndicat du département aux dernières élections professionnelles, représente une véritable force militante au service des droits des enseignants du premier degré.

Pour continuer à développer notre syndicat, le congrès départemental est un rendez-vous important. C'est le moment pour l'ensemble des syndiqués d'échanger et définir les actions syndicales à venir.

Notre assemblée générale se tiendra le :

vendredi 1^{er} juin
Halte Fluviale de Soissons,
rue Ernest Ringuier.

Elle débutera à 9 heures 30 et aura à son ordre du jour les points suivants :

- ▶ rapport d'activités et discussion ;
- ▶ rapport de trésorerie ;
- ▶ bilan de la syndicalisation ;
- ▶ information sur les différentes campagnes et perspectives ;
- ▶ élection du Conseil Syndical (*si vous souhaitez être candidat, vous devez compléter la déclaration de candidature que vous trouverez en page 3*).

L'assemblée générale se terminera vers 13 heures par un petit apéritif convivial.

La convocation jointe couvre les participants pour la journée complète.

Comment participer à l'Assemblée ?

Chaque syndiqué peut participer l'assemblée du 1^{er} juin, en demandant une autorisation d'absence. Il faut compléter la convocation (feuille ci-jointe) de son nom et son prénom, et joindre cette convocation au formulaire de demande d'autorisation d'absence de l'Inspection Académique. Le tout doit être envoyé à sa circonscription, avant le **18 mai**. ■

Dominique JOSIELOWSKI

<http://www.snudifo02.fr>
snudi.fo02@orange.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 1^{er} JUIN SOISSONS

Halte Fluviale,
rue Ernest Ringuier

**L'Instituteur laïque
de l'Aisne**

Bulletin trimestriel
du SNUDI-FO Aisne
N° CPPAP : 0921S06739
Directeur de la publication :
Dominique JOSIELOWSKI
mai 2018
Prix : 1€
ISSN 0996-4746

n°135
CHATEAU-THIERRY
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Stage syndical

Saint-Quentin : de nombreux refus, quelques explications s'imposent

Dans chacun des stages organisés par le SNUDI-FO 02, nous rappelons le cadre du stage.

Nous mentionnons qu'un accord tacite avait été passé avec l'Inspecteur d'académie voici quelques années, qui permettait qu'une moitié de l'effectif enseignant d'une école assiste à un stage. **MAIS** nous insistons également sur le fait que ce n'est qu'un accord tacite.

Le DASEN souhaite cette année appliquer le texte en vigueur.

Les absences pour formation syndicale sont régies par un décret de juin 1984, qui précise que 5% maximum des agents de l'Éducation nationale du département sont concernés par ces absences au prorata des résultats aux élections professionnelles.

Nous sommes, malheureusement pour ceux qui ont demandé le stage de Saint-Quentin et ont essuyé un refus, victimes du succès de nos stages d'automne et des premiers stages de printemps.

Notre interprétation du texte n'est pas celle du DASEN, puisqu'il y est question des agents de l'Éducation Nationale et non des enseignants du 1^{er} degré....

Nous nous battons régulièrement avec l'administration pour que les textes soient respectés ; une interprétation différente ne signifie pas qu'un texte n'est pas respecté.

Aussi si l'année prochaine, vous ne souhaitez pas réitérer cette « *mauvaise* » expérience, une seule solution : **voter et faire voter** pour les **listes FO** aux prochaines élections

professionnelles pour que le nombre d'absences pour formation syndicale soit plus important.■

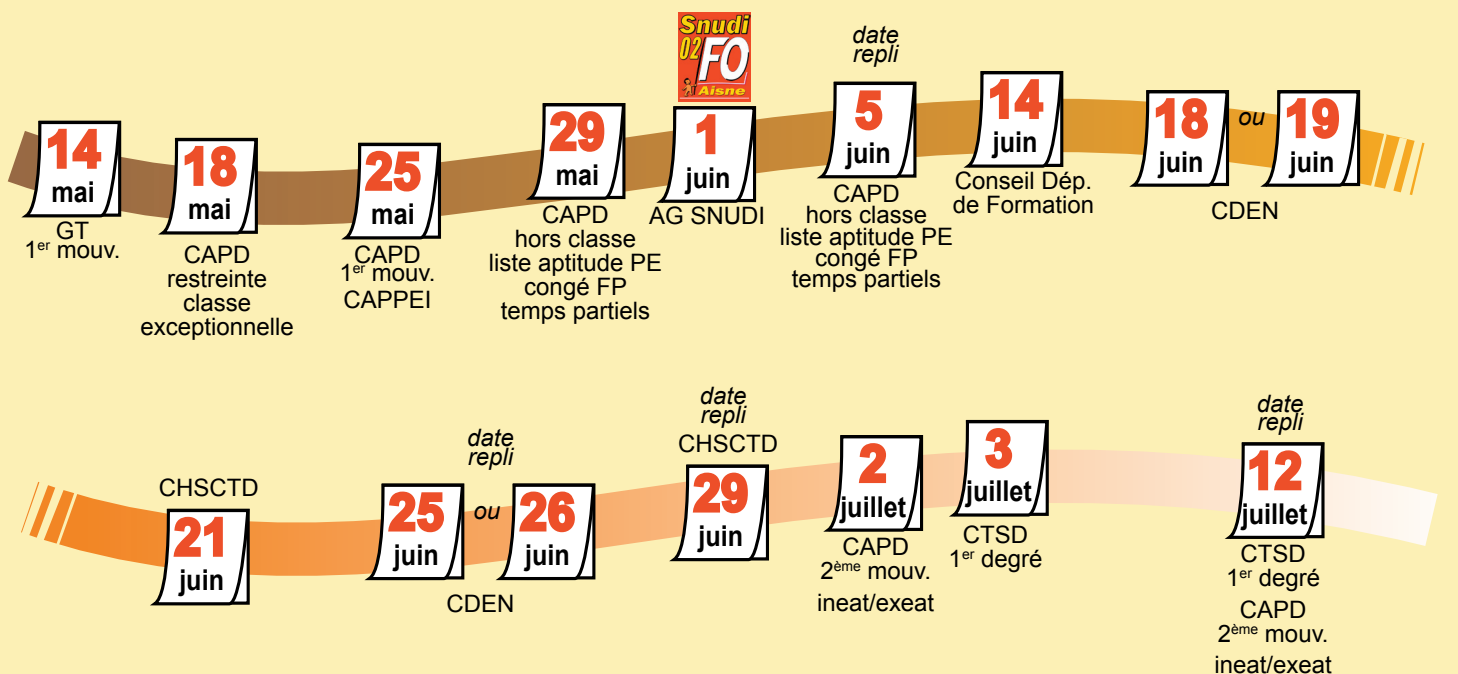
► Vous pouvez nous apporter votre soutien et appeler à **voter Force Ouvrière** aux prochaines élections professionnelles de décembre 2018 en complétant la feuille de signatures jointe et en la renvoyant à :

SNUDI-FO 02
11bis Rue de Fère
02400 CHÂTEAU-THIERRY

Si vous avez des questions ou avez besoin de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.



Beaucoup de dates à retenir...



Coupon pour se présenter candidat ou renouveler son mandat pour une durée de 2 ans

au Conseil Syndical du SNUDI-FO de l'Aisne

À envoyer au SNUDI-FO 02 pour le vendredi 25 mai 2018 dernier délai.
SNUDI-FO 02 11bis, rue de Fère 02400 CHÂTEAU-THIERRY

Je soussigné(e),
syndiqué (e) au SNUDI-FORCE OUVRIERE de l'Aisne
me déclare candidat(e) pour :

- renouveler mon mandat au Conseil Syndical du SNUDI-FO de l'Aisne
- être nouveau membre du Conseil Syndical du SNUDI-FO de l'Aisne. *

date et signature

* Barrer la mention inutile



Délégués de secteur

SAINT-QUENTIN

Gwenaëlle BLOT
☎ 06 73 53 80 70
Aurélie CLIN
☎ 07 69 66 35 46

CHAUNY - TERGNIER

Sophie ODIOT
☎ 06 72 66 60 92
M. Christine REYNAERT
☎ 06 81 96 38 02

SOISSONS

Jasmine MOREL
☎ 06 08 52 50 33
Roseline ALVAREZ
☎ 06 64 66 36 08
Thomas RUELLE
☎ 06 03 36 44 01

GUISE

Véronique FERRADJI
☎ 03 23 09 77 89

LAON - MARLE - HIRSON

Julien SCHNEIDER
☎ 06 26 58 50 97
Virginie CABARET
☎ 06 83 44 22 56

LAON - ESPE - ASH

Angélique GERARDOT
☎ 06 85 82 07 32
Stéphane BALK
☎ 06 29 76 09 64

CHÂTEAU-THIERRY

Dominique JOSIELOWSKI
☎ 06 86 97 59 79
Pauline DECLERCK
☎ 06 43 74 38 73



Élus - Représentants

Secrétaire Départementale

Dominique JOSIELOWSKI
☎ 06 86 97 59 79

CDEN

Conseil Départemental de
l'Éducation Nationale

Julien SCHNEIDER
☎ 06 26 58 50 97
Thomas RUELLE
☎ 06 03 36 44 01

CTSD

Comité Technique
Spécial Départemental

Julien SCHNEIDER
☎ 06 26 58 50 97
Thomas RUELLE
☎ 06 03 36 44 01

CAPD

Commission Administrative
Paritaire Départementale

Pauline DECLERCK
☎ 06 43 74 38 73

Roseline ALVAREZ
☎ 06 64 66 36 08

Dominique JOSIELOWSKI
☎ 06 86 97 59 79

Angélique GERARDOT
☎ 06 85 82 07 32

CHS-CT

Commission d'Hygiène
et de Sécurité

Aurélie CLIN
☎ 07 69 66 35 46

Retrouvez le **SNUDi-FO** sur internet :

- ◆ Les actualités
- ◆ Les informations
- ◆ Les documents à télécharger

Sur

<http://www.snudifo02.fr>

Contactez-nous par internet

snudi.fo02@orange.fr

FO
LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE

